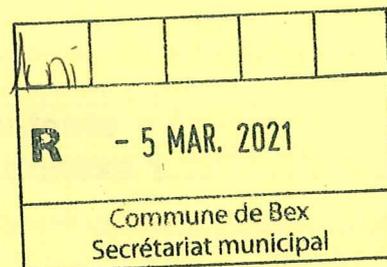


**Rapport de la Commission ordinaire
concernant la modification du règlement de l'
intercommunale du SDIS des Salines et nouvelles**



Madame la Présidente du Conseil,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission ad hoc, composée de Madame Valentine Moreillon, Messieurs Philippe Sarda, Jérôme Knöbl, Marc Mundler ainsi que le soussigné, s'est réunie le 18 février 2021 afin d'étudier le présent préavis. Nous remercions Monsieur le Municipal Hediger pour ses explications, ainsi que les réponses apportées à nos questions.

Préambule :

Ce préavis découle d'une décision de l'ECA en vue de facturer les coûts liés à l'intervention d'un Service de défense incendie et de secours (SDIS) lors d'un déclenchement intempestif des alarmes automatiques. La modification porte sur les articles 21 et 22 dudit règlement, ainsi que la création de l'annexe 1.

Modification du règlement :

Monsieur le Municipal Hediger nous explique que les tarifs ont été élaborés en se basant sur les usages de plusieurs communes de la région.

Annexe 1 Art. 3 :

La commission a demandé comment seraient facturées les interventions particulières du SDIS. Monsieur Hediger répond que le bon sens sera de rigueur et une demande de participation financière sera gérée au cas par cas.

En conclusion, la commission à l'unanimité de ses membres vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'accepter les conclusions suivantes :

Vu le préavis municipal 2021/02 ;
Où le rapport de la commission chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'adopter les modifications des articles 21 et 22 du règlement de l'entente intercommunale du SDIS des Salines telles que proposées,
2. D'adopter la nouvelle annexe 1 du règlement de l'entente intercommunale du SDIS des Salines telle que proposée.

Le rapporteur de la commission

Bex, le 1 mars 2021

Baptiste Guérin